



HAL
open science

The Impact of the European Union on the transformation of child protection policies: a study of Bulgarian deinstitutionalization reform (1989-2015)

Vera Radeva Radeva Hadjiev

► **To cite this version:**

Vera Radeva Radeva Hadjiev. The Impact of the European Union on the transformation of child protection policies: a study of Bulgarian deinstitutionalization reform (1989-2015). Political science. Institut d'études politiques de paris - Sciences Po, 2018. English. NNT: 2018IEPP0017. tel-03419452

HAL Id: tel-03419452

<https://theses.hal.science/tel-03419452v1>

Submitted on 8 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Institut d'études politiques de Paris
ECOLE DOCTORALE DE SCIENCES PO
Programme doctoral en science politique
Centre de recherches internationales

Doctorat en science politique

Les politiques de la protection de l'enfance en Bulgarie

Européanisation et désinstitutionnalisation (1989-2015)

Résumé

Vera Radeva Hadjiev

*Thèse dirigée par François Bafoil, Directeur de recherche, Centre national de
la recherche scientifique, Centre de recherches internationales*

Soutenue le 7 décembre 2018

Jury :

M. François BAFOIL, Directeur de recherche, CNRS-CERI (directeur)

Mme Florence HAEGEL, Professeure titulaire, Sciences Po

M. Vassil KIROV, Dozent, HDR, Institute for the Study of Societies and
Knowledge, Bulgarian Academy of Science (rapporteur)

M. Xavier RICHEL, Professeur des Universités émérite, Université Paris III
Sorbonne Nouvelle, (rapporteur)

Mme Violaine DELTEIL, Maître de conférences en Économie, Université Paris
III Sorbonne Nouvelle, membre du laboratoire ICEE

La Bulgarie avait en 1990 l'un des nombre d'enfants, ayant des parents vivants, abandonnés dans des institutions parmi le plus élevé au sein des de l'Union Européenne. En portant notre attention sur la manière dont la candidature à l'Union Européenne a affecté l'héritage post-communiste en Bulgarie, notre thèse cible le développement de la réforme des orphelinats et donc des institutions en approfondissant le concept de *désinstitutionalisation*. Dans un second temps, nous comparons cette réforme à la réforme britannique. Notre objectif est d'éclairer le rôle de l'Union européenne dans la transformation des politiques sociales de protection de l'enfance. Notre terrain de recherche est celui de la Bulgarie et du Royaume-Uni et leurs systèmes de protection infantile de 1989 à 2015.

Cette étude de la réforme bulgare de protection de l'enfance élargit les débats théoriques existants sur le concept déjà largement discuté de l'eupéanisation en introduisant un aspect généralement négligé, à savoir l'abandon des enfants dans le contexte post-communiste. En raison de la complexité des politiques de protection de l'enfance et du manque d'analyse de leurs effets sur la définition de l'eupéanisation en Europe centrale et orientale, nous avons élaboré notre axe théorique de cette recherche autour des causes attendues et inattendues du développement des politiques européennes sur les politiques sociales nationales pour les enfants laissés sans soins parentaux.

De plus, cette thèse inclut une comparaison des effets de cette même réforme sous les directives européennes dans un ancien Etat membre, le Royaume-Uni. La décision de suivre la perspective britannique de créer un accueil basé sur la communauté et sa mise en oeuvre dans le contexte bulgare permet de comprendre les mécanismes de gestion européens et d'évaluer les transformations des politiques sociales dans différents Etats Membres. La réforme dite de désinstitutionnalisation peut être considérée comme un ensemble hybride situé entre deux moments charnières des transformations en Europe de l'Est: celui de la chute des régimes communistes et celui de l'intégration dans l'Union européenne. La genèse de notre travail s'enracine dans la résistance controversée à la transformation des institutions à grande échelle avec en toile de fond l'implication européenne dans les transformations politiques et sociales du pays. Par conséquent, notre thèse dépeint des séries de transformations à la fois simultanées multiples : celle du communisme au libéralisme ; celle de la protection familiale à la protection moderne ; celle des dispositions de protection infantile centralisée à sa forme décentralisée, ainsi que les effets du développement des politiques de protection de l'enfant. Elle rend compte des effets sur les enfants bulgares au moment de la mise en place d'une stratégie nationale pour la réforme du système institutionnel de l'accueil des enfants avec simultanément, l'adoption d'un plaidoyer européen innovant mis en oeuvre par le biais de fonds européens jamais encore alloués.

La question centrale de notre travail est double: elle est de savoir s'il est possible d'établir une typologie des facteurs internes et externes susceptibles de stimuler les changements politiques dans le secteur de la protection de l'enfance à travers le processus d'eupéanisation et s'il est possible de dégager les pré-requis nécessaires pour élaborer des solutions à long terme du point de vue des acteurs tant au niveau européen qu'au niveau bulgare.

En présentant le contexte historique du développement de la protection infantile en Bulgarie (Chapitre III), cette thèse cherche à comprendre si, au moment de l'accession européenne et de l'adoption volontaire de l'Acquis communautaire, la Bulgarie (à travers le prisme social et institutionnel) a été influencée par des groupes d'intérêts pré-existants et des arrangements historiques de longue date. La nature de cette influence et l'ampleur avec laquelle elle l'a contrainte ou favorisée est au centre de notre thèse. Afin de respecter les conditions européennes, la Bulgarie a été contrainte à décentraliser ses pouvoirs centraux et à modifier plusieurs dispositions de ses services sociaux. La plupart des pratiques de protection de l'enfance nouvellement adoptées ont complètement divergé de celles mises en place à l'époque communiste. Ce changement d'orientation politique a constitué un pré-requis à la refonte des rapports de force entre les acteurs locaux et les nouveaux groupes internationaux basés en Bulgarie.

Définie par le Ministère du Travail et des Politiques Sociales comme *la fermeture de toutes les institutions d'accueil de l'enfance et leur remplacement par le développement de services reposant sur la communauté*" et identifiée comme une priorité du gouvernement, cette réforme symbolise une reconstruction du cadre légal et financier des services sociaux et établit un partenariat public-privé par le biais d'une plus grande participation du secteur non gouvernemental et des bénéficiaires des services (Chapitre VII). De plus, elle anticipe l'adoption de modèles occidentaux d'accueil alternatifs (comme les familles d'accueil, les centres gérés par la communauté, etc) qui fournissent aux enfants abandonnés une opportunité pour réintégrer leur environnement familial. Ces transformations impliquent un changement fondamental dans la place accordée à l'enfant passant d'objet géré par l'Etat à sujet indépendant possédant des Droits légitimes (sociaux et politiques) et bénéficiant d'un traitement individualisé. L'analyse de la réforme de désinstitutionnalisation vise à présenter de façon critique l'impact des standards européens sur les normes locales afin que les deux parties puissent approuver et rectifier les aires de conflit lors de ces échanges en lien avec les politiques sociales.

Lors des dix dernières années (1989-2015), la Bulgarie a subi une transition longue et compliquée passant d'un système d'accueil institutionnel à un système libéral. La fin de la réforme est programmée pour 2025. Jusqu'à mi-2105, il y avait encore 38 maisons pour enfants sans famille comptant 901 enfants, 11 institutions pour enfants avec des troubles mentaux comptant 75 enfants et 27 institutions médico-sociales comptant 848 enfants. Derrière des campagnes gouvernementales positives et des statistiques floues, la vie des enfants a été remise en question selon quatre stratégies pré-existantes: 1. Être rendus à leur famille biologique, 2. Être remis à des parents-tiers, 3. Être proposés à l'adoption 4. Être transférés dans des centres sociaux dits familiaux. Savoir si les solutions alternatives fonctionnent de façon attendue a été exposé en détails à travers l'analyse empirique des deux pays (Chapitre VII et VIII).

A - Comparaison entre la Bulgarie et le Royaume-Uni

Cette thèse de doctorat se propose de comparer l'eupéanisation des politiques de l'enfance à destination des enfants privés de soin parental en Bulgarie et au Royaume-Uni. Fondé sur l'assomption que les politiques de protection de l'enfant sont étroitement liées aux politiques et cultures nationales et, sont organisées selon des modèles institutionnels très différents, notre objectif est de comprendre comment la dimension européenne des politiques infantiles affecte la construction de politiques sociales chez les nouveaux Etats Membres. Une comparaison entre la protection de l'enfance en Bulgarie et au Royaume-Uni se justifie, d'un côté par le fait que chaque pays a personnifié les deux types d'accueil, respectivement institutionnel et communautaire et de l'autre, par la possibilité de mettre en contraste un ancien Etat membre libéral (le Royaume-Uni) et l'un des plus récents Etats membres de l'Union et son héritage d'ancien vassal communiste (la Bulgarie). Dans les deux cas, la protection de l'enfance était considérée comme un domaine sacré qui devait être soutenu, financé et évalué par l'Etat-providence. Notre étude a commencé avec le constat que la Bulgarie se trouvait, dans ce domaine, loin derrière le Royaume-Uni notamment en termes de prise de conscience et de démarches politiques prises pour assurer la protection des enfants sans parents. Au cours de nos recherches empiriques, nous avons néanmoins réalisé qu'en dépit du constat global que la Bulgarie avait à apprendre du Royaume-Uni et devait prendre ses politiques en exemple, la réussite des soins apportés aux enfants au Royaume-Uni est loin d'être sans défaut. L'analyse de l'implication du savoir-faire britannique sur les politiques de protection de l'enfance pré-existantes en Bulgarie nous a conduit à remettre en question la pérennité des solutions néo-libérales concernant le bien-être de l'enfant. Avec cette étude comparative, nous avons testé les limites des réformes de protection infantile comme l'un de ces domaines où l'accession a ébranlé non seulement les institutions domestiques mais également les normes sociales et familiales. Cela nous a également permis de questionner les limites selon lesquelles des solutions politiques identiques guidées par la Commission Européenne peuvent être mises en oeuvre dans des réalités sociales différentes et où l'héritage historique de la protection sociale diffère. De plus, cela nous a permis de mettre en lumière les limites que rencontre l'Union européenne pour contrôler ses Etats Membres et ainsi éviter le copié/collé de politiques anciennes dont on connaît déjà les inconvénients. Cette analyse de la réforme de désinstitutionnalisation dans les deux pays a démontré qu'il existait une possibilité de changement des dynamiques d'eupéanisation, passant d'une politique promouvant la « désinstitutionnalisation » à une autre qui mènerait à la ré-institutionnalisation.

Le travail de terrain au Royaume-Uni s'est principalement concentré sur la période qui a suivi les années 1970 avec moins de personnes interrogées sur une brève période en incluant les inspecteurs du système britannique de protection de l'enfance, les représentants des organismes pour enfants abandonnés, les dirigeants des ONG qui financent des projets de « désinstitutionnalisation » à travers le monde, les femmes/mères à qui les autorités avaient retiré leur enfant et les travailleurs sociaux. La structure des interviews semi-guidées était la même que celle utilisée en Bulgarie.

B - Questions principales et méthodologie

Cette thèse s'interroge sur la transition d'un système communiste à un système centré sur l'enfant et, analyse l'efficacité d'un système d'accueil infantile plus participatif comparé à un système de politiques britannique totalement contrôlé par l'Etat. Depuis 1989, la réforme de *désinstitutionalisation* des enfants dans l'Union Européenne a été considérée comme le modèle unique de protection de l'enfant que chaque nouveau Etat Membre se doit de mettre en place dans leur système législatif et politique. Notre analyse remet en question les limites selon lesquelles la *désinstitutionalisation* est la seule solution possible pour chaque Etat et l'impact de la libéralisation des politiques centrées sur l'enfant vers celles centrées sur la famille. Nous ne discutons pas des effets négatifs de l'accueil institutionnel sur les enfants, déjà mis en évidence par de nombreuses recherches, mais de l'efficacité de la réforme et ses défauts potentiels comparée à l'ancien système de protection britannique de la période communiste. Cette étude cible le processus d'élaboration et de mise en oeuvre de mesures de protection infantile pour les enfants privés de soins parentaux au coeur de deux Etats Membres de l'Union Européenne (la Bulgarie et le Royaume-Uni).

L'analyse de la réforme de *désinstitutionalisation* est développée chronologiquement. Elle commence avec un bref aperçu historique des politiques britannique en Bulgarie de la période post-ottomane jusqu'à l'année 2015. Elle cible trois principaux groupes d'acteurs: ceux intervenant au niveau national (Gouvernement bulgare, ministères, agences étatiques); ceux présents au niveau local (municipalités, ONG bulgares, personnels des institutions, familles d'accueil); et parmi les derniers mais non des moindres, les représentants du niveau international (Agences des Nations-Unies, ONG internationales). En analysant les mécanismes par lesquels la Commission européenne garantit une mise en oeuvre réussie et efficace de ses directives afin qu'elles soient largement acceptées à travers l'Union, notre recherche cherche à décrire et expliquer les liens entre un modèle commun de protection infantile au sein de l'Union Européenne et le parcours national historique des Etats Membres. Ceci nous a permis de mettre au jour une perspective plus large liée au changement de focalisation et du développement des services de soins aux enfants en Bulgarie au sein du Cadre européen après 1989. L'approche méthodologique de cette étude combine une analyse qualitative construite sur les interviews semi-guidées de cinquante acteurs représentant les trois catégories d'agents avec une approche quantitative basée sur les rapports européens et les statistiques gouvernementales.

Un ultime objectif de notre travail est de comprendre le silence qui entoure les difficultés liées à l'élaboration d'un modèle de protection britannique européen et d'anticiper l' urgente nécessité de construire pareil modèle et par conséquent, la naissance d'une nouvelle dynamique d'eupéanisation. A travers notre étude comparative, nous suivons ses effets sur les échanges de lois non contraignantes entre les démocraties libérales et nous cherchons à déterminer quels types d'institutions sont nécessaires pour la mise en oeuvre des politiques de protection urgente.

Afin d'étudier les divers aspects des effets de l'UE sur le développement de services centrés sur la communauté au profit des enfants désavantagés placés dans des institutions d'Etat en Bulgarie, nous avons consulté une large gamme de travaux académiques qui avaient

enquête sur le processus d'Européanisation. Les universitaires les plus souvent cités dans cette analyse sont Featherstone et Radaelli, qui dans leur ouvrage « Les Politiques de l'Européanisation », développent le cadre conceptuel du sujet en étudiant non seulement comment les politiques européennes sont élaborées mais également leur impact spécifique sur les politiques domestiques. Dans le même ouvrage, Borzel et Risse vont plus loin en synthétisant « la qualité de l'ajustement » comme facteur qui déterminerait le degré de pression exercé sur les acteurs nationaux. Risse, Cowels, Cporaso et Lenschow ciblent la nature de l'Européanisation et des changements domestiques. Les dynamiques d'accession (régulation européenne) et leur impact sur les pays candidats et leurs institutions ont été examinées plus en détails à travers les découvertes de Schimmelfening et Sedelmier, qui avec Palier et Surel relie l'Européanisation avec la théorie de la politique comparative; Bafoil et Beichelt avec les différents modèles portant sur la signification de l'Européanisation; et Bafoil avec l'accent sur le transfert des institutions en Europe de l'Est depuis 1989, comparant les processus d'Européanisation en Europe centrale et occidentale. L'Européanisation a été analysée dans divers secteurs, notamment celui du travail (Meardi, Delteil et Kirov). Afin d'analyser les mesures prises pour la gouvernance, la mise en oeuvre et l'évaluation de la réforme de désinstitutionnalisation, nous nous intéressons aux publications sur les instruments des politiques publiques (Lascoumes, et La Gales). L'analyse des conflits et des consensus entre les différents acteurs-clés et leurs intérêts institutionnels hérités du passé se fait par le prisme d'un cadre rhétorique cognitif normé. Comme nous l'avons déjà mentionné, les effets négatifs des institutions dites à grande échelle sur le développement des enfants sont analysés à travers un bref panorama des ouvrages majeurs en psychiatrie et psychologie publiés sur le sujet. De plus, l'histoire du développement des soins institutionnels en Bulgarie fait référence aux travaux d'universitaires bulgares comme Kriviradeva, Balutzova, Bogdanova et d'autres, qui ont couvert les différents aspects de la question en Bulgarie.

Notre travail est construit sur les bases d'une recherche effectuée sur l'impact de l'Européanisation dans la Bulgarie post-communiste et se poursuit avec l'analyse des transformations des mesures de protection urgente sous l'Union européenne. La partie empirique de notre recherche nous a permis d'explorer les résultats de l'Européanisation comme un processus remis en cause et contraint par des facteurs externes et internes inattendus. Nous avons présumé que la réforme de *désinstitutionnalisation* enclenchée par l'accession européenne a mis en lumière le fait que le processus d'Européanisation ne pouvait pas seulement être réduit à une dynamique dite de « copié/collé » politique d'une institution supranationale à un Etat-nation mais être compris comme une interaction active où des pratiques internationales ont été modifiées au niveau national faisant ainsi suite à des normes sociales et politiques pré-existantes. Appréhender le processus de cette manière nous a permis d'identifier quatre facteurs principaux qui ont influencé le développement du processus d'Européanisation en Bulgarie et qui ont été interrogés dans cette analyse. Premièrement, nous avons observé l'importance de l'histoire dans la formation des politiques actuelles de la région et comment elle affecte la réussite de la mise en oeuvre des différentes pratiques en matière de protection de l'enfance après la chute du communisme. Deuxièmement, nous avons souligné la prise de conscience globale de l'Etat en 1989 en dépit du manque d'agents locaux qui auraient pu adapter et mettre en pratique les pratiques européennes après la chute

du régime. Troisièmement, cet à priori négatif a été renforcé par l'analyse des limites de la soi-disante cohésion des politiques de protection infantile parmi les Etats membres. Quatrièmement, nous avons analysé la collision entre les acteurs locaux et étrangers ainsi que le processus de décentralisation des services à l'enfance.

D'un côté, les conséquences inattendues de la réforme sont liées en partie à la nature spécifique des politiques de protection de l'enfance qui recoupent les priorités purement nationales et d'autres aspects de la gouvernance européenne comme les droits de l'Homme, l'exclusion sociale, le handicap et la non-discrimination où de nouveaux acteurs ont activement mobilisé les ressources européennes législatives (directives européennes) et modifié, avec succès, les instruments et les principes de terrain. En tant qu'Etat membre depuis 2007, la Bulgarie a subi de lourdes pressions dues à la conditionnalité européenne. A travers un arsenal d'instruments européens comme les législations, les outils politiques et les acteurs extérieurs, la Bulgarie a transformé de larges secteurs de sa gouvernance (Chapitre IV et V). Notre exploration des politiques de l'Union européenne démontre que les conditions d'accession dites de Copenhague adressées à l'Etat bulgare étaient vagues et générales et ont proposé des standards trop incertains pour être atteints dans le secteur des politiques sociales. En dépit du fait que les publications en psychologie et psychiatrie s'accordaient largement sur les impacts négatifs de l'institutionnalisation, le Cadre européen pour le remplacement de l'accueil institutionnel sur une base communautaire ne fut rédigé qu'en 2012 et ce, comme recommandation et non comme loi contraignante. S'il fut élaboré si tardivement, comme d'autres l'ont déjà souligné, c'est parce que les politiques sociales ne furent jamais présentées comme un domaine suffisamment important pour l'Acquis communautaire. Les données collectées dans nos interviews avancent une autre explication à ce retard, à savoir que les politiques de protection de l'enfance n'étaient pas parmi les politiques prioritaires des nouveaux Etats membres qui leur ont préféré les politiques en matière de santé et d'emploi. Cependant, la Commission européenne a initié un large programme de financement structurel multi-sectoriel précisément pour éradiquer l'accueil institutionnel en Bulgarie et en Roumanie (Chapitre VI). Ces signaux contradictoires ont conduit à des résultats inattendus de la réforme dans les Etats-nations dont nos interviews et nos observations de terrain rendent compte. Tout au long de la période d'accession, encore ébranlé par la chute économique sévère de la période de transition, l'Etat bulgare a accepté sans condition l'assistance administrative, institutionnelle et sociale fournie par les donateurs étrangers. En conséquence, il n'y avait ni de temps ni possibilité pour une formation interne des élites qui auraient pu défendre la reconstruction selon les capacités institutionnelles et administratives de l'Etat. Le manque d'évaluation de la façon dont la réforme de *désinstitutionnalisation* a affecté les autres Etats européens en 2007 n'a pas mis un terme à la forte pression de la part de l'Union européenne par le biais de ses mesures conditionnelles et a initié en son sein propre l'introduction d'une nouvelle gamme d'instruments de politiques publiques. Les résultats de l'implication européenne a été sévèrement critiqué dans notre étude mais on ne peut ignorer la prise de conscience accrue et la mobilisation d'acteurs non-gouvernementaux ainsi que les instruments politiques élaborés grâce à ces instruments de conditionnalité pour améliorer le soin accordé aux enfants privés de parents. Par conséquent, nous en concluons que les effets ont été à la fois positifs et négatifs. Selon des bases normatives, les politiques sociales bulgares sont

devenues européennes dans le sens où elles ont remplacé, sans conditions, les institutions d'accueil gérés par l'Etat par l'unique alternative européenne possible, à savoir les services basés sur la communauté.

Nous avons découvert qu'il existait des pré-requis à la fois internes et externes aux conditions inattendues de la réforme de désinstitutionnalisation en Bulgarie et au Royaume-Uni. Nous en concluons que les facteurs internes qui remettent en question la réforme combinent les causes et les effets suivants. D'abord, la fermeture des institutions financées par l'Etat (la désinstitutionnalisation) qui a conduit à une demande croissante de protection de la part des acteurs plus vulnérables de la société par les pourvoyeurs privés et publics qui n'étaient ni l'un ni l'autre préparés à couvrir leurs besoins. De plus, la décentralisation des pouvoirs a provoqué la dilution des responsabilités parmi les acteurs. Deuxièmement, les problèmes chroniques en matière de ressources humaines (manque de personnel qualifié, formation insuffisante, basses rémunérations) ont conduit à un transfert de l'institutionnalisme et de ses pratiques. Troisièmement, le manque d'évaluation des services centrés sur la communauté a conduit à un déclin de la qualité de l'offre des services de santé et d'éducation pour les enfants abandonnés (de meilleures infrastructures ne fournissent pas forcément de meilleurs soins). Quatrièmement, la réduction des budgets étatiques pour le soutien aux familles et pour la prévention a conduit à l'augmentation du nombre d'entrées en résidence. Cinquièmement, les acteurs bulgares se sont révélés être particulièrement dépendants à l'héritage soviétique et de là, nous avons pu identifier une forte résistance sociale à l'intégration des enfants dans des services basés sur la communauté. Et pour terminer, le plus important peut-être, la forte bureaucratisation des deux pays en matière de politiques de protection de l'enfance a conduit à la création de politiques où les enfants doivent s'adapter aux catégories pré-définies par le système et où il n'existe pas d'évaluation individualisée.

Les pré-requis externes pour une mise en oeuvre réussie de la réforme dépendent de trois causes principales et de leurs impacts. D'abord, les normes légales européennes en matière de *désinstitutionnalisation* n'ont pas clairement définies et, une fois entrées en conflit avec les idées, intérêts et institutions pré-existantes au système européen de protection de l'enfant, elles sont demeurées sans suivi ni évaluation. De plus, le manque d'échanges entre les Etats Membres sur les bonnes pratiques a conduit à la reproduction des erreurs du système communautaire britannique dans le contexte bulgare. Troisièmement, la transition laborieuse vers le modèle libéral d'offre sociale et par conséquent vers la privatisation et la décentralisation de l'offre sociale a laissé derrière elle une large part de la population défavorisée et cela est particulièrement vrai dans le cas des enfants abandonnés. Enfin, notre étude démontre que les organisations financièrement fortes réussissent à influencer et imposer leurs modèles de soins infantiles et que ces modèles ne sont pas pérennes à long terme en raison des obstacles présentés précédemment.

Dans le spectre de notre étude comparative sur la réforme de désinstitutionnalisation en Bulgarie et dans notre recherche sur l'impact du processus d'eupéanisation sur les nouveaux Etats Membres, ces résultats représentent un point fondamental de saturation. A première vue, il semblerait logique qu'un nouvel Etat membre comme la Bulgarie se laisse

guider par un Etat Membre plus ancien lors de la mise en oeuvre des exigences européennes. La controverse se situe dans le fait cependant que, pendant que le Royaume-Uni plaide en faveur d'une complète désinstitutionnalisation des services d'accueil infantiles en Bulgarie, il introduit, dans le même temps, des réformes de ré-institutionnalisation dans ses propres services destinés aux enfants abandonnés et ce, en raison de la détérioration du système d'accueil communautaire, observée lors des dernières années. Alors que les Etats de l'Europe orientale s'occidentalisaient, les anciens Etats Membres commençaient à repousser les limites du modèle de l'Etat-providence (allant presque jusqu'à assimiler le statut quo obsolète du régime soviétique) afin de reconfigurer le rôle de l'Etat dans l'offre de services sociaux. De par sa nature, la réforme de désinstitutionnalisation place en opposition deux modèles incompatibles de protection de l'enfance, l'approche soviétique qui appréhendait l'accueil social comme plus efficace que le soin parental (et ce en raison de l'autorité totale qu'exerce l'Etat sous un régime communiste), et l'approche libérale, qui offre aux enfants un statut individuel et place en tête l'importance du soin parental dans le développement des enfants (et ce, en raison de la décentralisation des services de protection de l'enfance basés sur une approche communautaire). Cette analyse démontre qu'aucun des modèles ne garantit une protection sans faille et que la nature-même des politiques de l'enfance peut transformer les liens entre le développement économique et celui des politiques sociales. La réforme de la protection de l'enfance accordée aux enfants sans famille en Bulgarie et au Royaume-Uni peut être considérée comme un exemple de glissement des modèles de politiques sociales en matière de protection de l'enfance, d'une forme centralisée à une forme décentralisée lors de ces cent dernières années et, ce en dépit du statut quo politique des deux pays. Par ailleurs, la détérioration de la qualité des soins infantiles au Royaume-Uni et en Bulgarie peut être considérée comme le résultat d'avoir appliqué des solutions politiques identiques à des modèles sociaux européens divergents, et en conséquence avoir entraîné le déclin de l'Etat comme pouvoir régulateur. A l'opposé, la baisse de qualité de soins accordés aux enfants peut être considérée comme le déficit d'une stratégie européenne commune dans le secteur de la protection à l'enfance plaçant ainsi l'enfant au coeur des politiques d'investissements sociaux de l'Union.

L'objectif de cette étude était finalement de déterminer de quelle manière l'Europe pouvait compter plutôt que de savoir si elle comptait. D'où notre conclusion que la réforme de *désinstitutionnalisation* des services aux enfants remet en cause les effets positifs du processus d'eupéanisation en Bulgarie et au Royaume-Uni. Cependant, l'impact positif du processus d'eupéanisation sur les politiques sociales n'est pas caduc mais sa pertinence dépend de la manière dont il peut intégrer ses Etats Membres, prendre en compte leurs expériences positives ou négatives en matière sociale et envisager des modèles de gouvernance moins exigeants. En dépit du fait que l'eupéanisation 3.0 s'appuie sur les bonnes et mauvaises pratiques et bénéficie des leçons apprises dans la mise en oeuvre du concept au sein de l'Union Européenne, elle se différencie de l'eupéanisation 1.0 définie comme un régime politique caractérisé par une gouvernance s'appliquant du haut vers le bas. Au nom de l'Europe (peut-être si elle compte moins de membres, l'eupéanisation 2.0 est caractérisée comme un processus de gouvernance à niveaux multiples) viable s'il existe une base économique et sociale commune. La nature de l'eupéanisation 3.0 dépend d'une

vision européenne globale de développement et devrait être structurée selon les mêmes priorités. La crise économique de l'après-guerre, la chute économique et le développement du nationalisme sont tous des symptômes d'un malaise interne mais aussi d'opportunités pour de grand progrès. Comme père de l'Union, Jean Monnet déclarait: L'Europe se forgera à travers des crises et sera la somme des solutions trouvées pour y faire face ». A travers l'analyse des politiques européennes appliquées aux questions de protection de l'enfant, cette thèse fait le postulat que les plus grands défis de l'Union Européenne demain seront de répondre aux inégalités sociales chroniques et aux politiques de dépersonnalisation mises en oeuvre dans les dernières décennies. Par conséquent, pour que l'Européanisation 3.0 soit plus profitable, elle devra prendre en considération la transformation dynamique de l'Union Européenne et adopter trois nouvelles caractéristiques. D'abord, une plus grande inclusion/ouverture des spécificités de chaque Etat Membre et une communication bidirectionnelle à la place d'une communication directionnelle; deuxièmement, une capacité d'adaptation non seulement aux capacités institutionnelles et administratives des Etats Membres mais aussi à leur héritage socio-culturel; l'éradication d'un modèle politique unique et à sa mise en oeuvre dans un nouveau système de relations de pouvoir ne fonctionne pas seulement dans les politiques sociales. Troisièmement, un plus grand flux cyclique (afin que les modèles de protection sociale fonctionnent pleinement, il faut prévoir les conditions de leur remplacement et circulation parmi les Etats Membres) ce qui implique de meilleurs échanges ainsi qu'une communication plus efficace.